PHASE III DISPERSANT/ACTIVATEUR LIQUIDE NON-IONIQUE DISPERSANT/ACTIVATEUR LIQUIDE NON IONIQUE ET AIDE À LA RÉCOLTE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE:

Alkylarylpolyoxyéthylène glycols, acides gras libres et alcool isopropylique900 g/L

ATTENTION – POISON AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

No D'HOMOLOGATION 29053 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L-Vrac

Norac Concepts Inc. C.P. 31097 Guelph, ON N1H 8K1 1-519-821-3633 PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors du mlaénge ou du chargement du concentré, porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec, loin de la nourriture pour la consommation humaine ou animale. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

PHASE III DISPERSANT/ACTIVATEUR LIQUIDE NON-IONIQUE est un surfactant non ionique et peu moussant. Il sert de dispersant et d'activateur lorsqu'on l'utilise avec certains herbicides.

REMARQUE: Lire et suivre attentivement le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette de l'herbicide avec lequel on prévoit utiliser PHASE III DISPERSANT/ACTIVATEUR LIQUIDE NON-IONIQUE.

DOSES D'UTILISATION:

Utiliser PHASE III DISPERSANT/ACTIVATEUR LIQUIDE NON-IONIQUE conjointement avec les herbicides et desséchant figurant ci-dessous, en postlevée, à la dose recommandée, pour en optimiser le rendement.

HERBICIDE/ DESSÉCHANT	CULTURE	DOSE DE PHASE III DISPERSANT/ ACTIVATEUR LIQUIDE NON-IONIQUE
ASSURE®	Soja	2,5 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
ALLY®	Blé de printemps	2,0 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
PURSUIT®	Soja	2,5 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
ULTIM®	Maïs de grande culture	2,5 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
ACCENT®	Maïs de grande culture	2,0 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
SIMPLICITY®, SIMPLICITY GODRI	Blé de printemps, blé durum	2,5 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
REGLONE®	Se reporter à l'étiquette de desséchant REGLONE pour le mode d'emploi.	1.0 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE:

S'assurer de nettoyer le réservoir de pulvérisation à fond avant le mélange. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Avec l'agitateur en marche, ajouter la dose nécessaire d'herbicide, tel qu'indiqué sur son étiquette. S'assurer que l'herbicide est complètement mélangé avant de passer à l'étape suivante. Avec l'agitateur toujours en marche, ajouter LENTEMENT la dose de PHASE III DISPERSANT/ACTIVATEUR LIQUIDE NON-IONIQUE. Finir de remplir le réservoir d'eau tout en agitant, et agiter la bouillie avant et pendant chaque application pour en assurer l'homogénéité.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ASSURE®, ULTIM®, ALLY® et ACCENT® sont des marques de commerce d'E.I. du Pont de Nemours & Company. PURSUIT® est une marque de commerce de BASF Corporation. SIMPICITY™Marque de commerce de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée. REGLONE® est une marque déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.